



## TARIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024

Selon délibérations des 03/04/18, 06/04/23, 20/12/23 et 27/03/24

### Détail Tarif NON ASSAINI

(distribution de l'eau potable)

Abonnement semestriel	36,40 € TTC
Dont TVA 5.5 %	1,90 €
Eau - Tarif du m3	2,967 € TTC
Dont :	
Distribution Eau potable	2,363 €
Redevance de Prélèvement	0,119 €
Redevance Pollution	0,330 €
TVA 5.5 %	0,155 €

### Détail Tarif ASSAINI

(distribution de l'eau potable +  
collecte et traitement des eaux usées)

Abonnement semestriel	82,14 € TTC
Dont TVA 5.5 % - Eau potable	1,90 €
TVA 10 % - Assainissement	4,16 €
Eau assainie - Tarif du m3	5,718 € TTC
Dont :	
Distribution Eau potable	2,363 €
Collecte et traitement des Eaux Usées	2,251 €
Redevance de Prélèvement	0,119 €
Redevance Pollution	0,330 €
Redevance Modernisation des réseaux	0,250 €
TVA 5.5 %	0,155 €
TVA 10 %	0,250 €

**Frais d'accès au service : 39,60 € TTC (36,00 € HT)**

Vous pouvez demander un diagnostic de raccordement au réseau collectif d'assainissement : 120,00 € TTC (100,00 € HT)

#### Vous vendez un bien raccordé à un assainissement individuel ?

Vous devez obligatoirement fournir à l'acquéreur le diagnostic d'assainissement non collectif. Ce document est réalisé par un technicien du S.A.T.

Coût : visite de contrôle ANC installation existante déjà visitée : 88,00 € TTC (80,00 € HT) ou 170,30 € TTC (155,00 € HT) si contrôle initial.

#### Vos canalisations n'évacuent plus :

Un technicien peut procéder sur le domaine privé, au dégorgement de votre regard privé. Tarif dégorgement : 45,60 € TTC (38,00 € HT).

#### Périodes de facturation semestrielle :

- 1- Abonnement du 1<sup>er</sup> septembre au 28 février :  
Relève en mars - Facture établie en avril.
- 2- Abonnement du 1<sup>er</sup> mars au 31 août :  
Relève en août - Facture établie en octobre.

#### Périodes de facturation annuelle (mensualisation) :

Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août - Relève en septembre  
Prélèvements bancaires de janvier à octobre.  
Solde de mensualisation établi en novembre.  
Envoi des échéanciers en décembre.